

ISSN 1143 – 4996

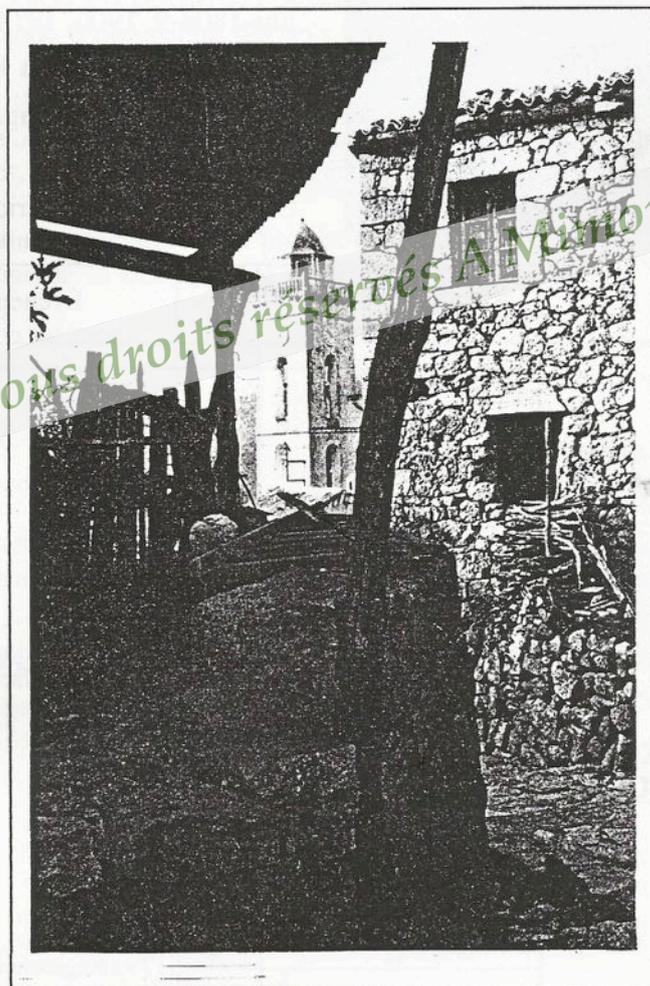
# A MIMORIA

Monographie

N° 1

*Une communauté rurale de 1750 à 1950*

## MARIGNANA



Ce travail de Sébastien OTTAVI a obtenu en 1990  
un 3ème prix ex-aequo au 37ème concours de l'Historien de Demain

Nous avons été contraints de limiter la reproduction des documents d'archives  
et d'apporter quelques modifications à la présentation initiale. A Mimoria

Publié avec l'autorisation et l'aide des Archives Nationales

*A Mimoria, 1991, Monographie n°1*

## Une communauté rurale de 1750 à 1950

### SOMMAIRE

Utilisation des archives de Corse du Sud

Quelques repères chronologiques

Marignana

L'espace

Le bâti

Les hommes

Les activités

Bibliographie

Conseils

pour faire une monographie familiale  
ou communale

### Utilisation des archives départementales

1C 81-82. Limites avant 1789

Plan Terrier, rouleau 25

1 M 99-107. Limites communales après 1815

6 M 72-273-375. Recensements de 1818,  
1866, 1926

6 M 1019-1039-1075. Enquêtes sur les mou-  
lins 1808-9, 1906, 1914

1 T 86. Enseignement 1922-47

14 J 5. Mines de Marignana 1900-1906

Série 0 : 6 cartons

Cadastré (plan et matrices)

### QUELQUES REPÈRES CHRONOLOGIQUES

Régimes politiques de la Corse	Évènements marquants pour les communautés rurales
	1950
	39 - 45 Seconde Guerre Mondiale
	14 - 18 Première Guerre Mondiale
	1854 Abolition de la vaine pâture en Corse ( Loi du 22 juin)
	1848
	1830
	1814
	1800
<i>Royaume Anglo-Corse</i>	1793-94
<i>France</i>	1791 Règlementation de la libre pâture (Lois des 18 septembre, 6 octobre)
	1789 Édít royal sur les us et mesus champêtres (juillet)
<i>Gouvernement National</i>	1771 champêtres (juillet)
	1769 conquête
<i>Sérénissime République de Gênes</i>	1755
	1750 Guerre de Gênes

## MARIGNANA

Le village de Marignana s'étend entre 700 et 750 mètres d'altitude, à l'intérieur de la vallée de l'ancienne *pieve* de Sevindentru, au centre-ouest de la Corse.

Bien qu'il ne soit qu'à 13 kilomètres de la mer, il lui a de tout temps tourné le dos. C'est sur les terres intérieures de transhumance que ce village de bergers a toujours développé son activité essentiellement agro-pastorale. La nature duale et l'étendue de son territoire communal témoignent aujourd'hui d'une histoire fortement marquée par la permanence des préoccupations et des conflits liés à la possession et à la gestion de l'espace.

L'évolution du mode d'occupation des sols constituera donc la ligne de force de notre approche de la vie de cette communauté de 1750 à 1950, dont l'histoire ne présente pas par ailleurs de spécificité notable : ni fait politique local, ni fait religieux, ni fait d'armes, ni même « fait divers » qui aient marqué ses archives.

Nous étudierons ainsi successivement l'histoire du terrain, du bâti et les évolutions de la démographie et des activités humaines.



## Le terrain

On peut, dans la seconde partie du XVIII<sup>e</sup> siècle (Plan Terrier de 1785) diviser la communauté de Marignana en deux zones essentielles :

- une zone côtière (basse altitude, proche du golfe de Sagone), comprenant le territoire du hameau de Revinda et indirectement une partie de celui de la commune de Piana; sur celle-ci, fondée par des bergers originaires de Marignana, érigée en commune indépendante au début du siècle, les habitants de Marignana possèdent encore des droits.

- une zone plus montagnarde comprenant le territoire communal propre ; ainsi que les hameaux de Chidazzu et U Tassu.

(1) Toponymie : Des variantes peuvent apparaître dans la graphie des noms de lieux selon les différents documents. Aux noms corses originaux (en italiques) correspondent des approximations dues aux administrations successives :

*Revinda* = Revida

*E Cristinacce* = Cristinaccia

*U Tassu* = Tasso

*Chidazzu* = Chidazzo

*Salognu* = Salogno

Les trois hameaux, Chidazzu, U Tassu et Revinda (1) sont à cette époque gérés de concert avec une autre communauté, Cristinacce.

Sur le territoire communal de Marignana, on différencie de nouveau deux secteurs :

les terres situées directement autour du village qui constituent le *Circolo*, couvertes de cultures, jardins et châtaigniers appartenant entièrement à des particuliers. Il faut préciser qu'il est probable que les géomètres du Terrier aient commis une erreur quant à la possession des châtaigneraies : il était courant en Corse qu'une famille possède quelques châtaigniers sans toutefois avoir de droit sur le terrain qui reste bien communal. On relève, en 1787, 62 propriétés dont la majorité sont des parcelles à usage familial ;

- les bois et maquis situés sur les pentes montagneuses, utilisés comme lieux de pâture et réserve de bois, libres d'accès. Ces terres constituent les biens communaux (*u cumunu*).

Globalement, il apparaît que la majorité du territoire est communale, mais que tout le secteur cultivé, d'ailleurs assez limité (7,50%), appartient à des particuliers. Cette configuration, qui avantageait les bergers en leur accordant un droit très étendu de libre pâture, correspond en fait à une application à vocation surtout pastorale du système rural le plus couramment pratiqué en Corse, reposant sur la propriété communale, et sur des accords tacites entre individus pour éviter les abus (passage de bétail sur les cultures). Un système qui, ni sous la République génoise, ni sous le gouvernement national de Pasquale Paoli, ne connut d'obstacle.

Dès après la conquête française, le roi, par son édit de juillet 1771, tentait d'en bouleverser les bases en faveur de la propriété privée. Il accordait en effet aux cultivateurs le droit de clore les héritages (règle valable, par exemple, pour ceux qui se contentaient jusqu'alors de posséder les châtaigniers d'un terrain com-

munal), décrétait l'abolition de la compascuité (libre passage inter-communautaire du bétail), et réglementait sévèrement la vaine pâture, couramment pratiquée en Corse. Cet édit fut, à Marignana, comme dans beaucoup de communautés corses, sans conséquences importantes. Les gardiens de communaux élus (Doc. archives 1), (3) resteront souples dans leur application du nouveau règlement, respectant la tradition ancestrale. Quant à la propriété privée, la pression des bergers nomades, majoritaires au village, l'empêcha de connaître le développement prévu.

Par ailleurs un conflit opposa la communauté de Marignana ainsi que celles du district de Vico au pouvoir monarchique. Le roi avait en effet entrepris, suite à la conquête de l'île, de distribuer à des sujets «méritants» (pour la plupart continentaux) des terres côtières soi-disant vacantes, qui constituaient pour beaucoup les *piaghje* de villages de l'intérieur. Ces *piaghje* étaient en fait des territoires côtiers dépendant de communautés de montagne, et servant soit de lieu de transhumance d'hiver, soit de terres à céréales. Les habitants de Marignana, individuellement (c'est-à-dire invoquant la propriété privée) ou collectivement (réclamant des biens communaux), défendirent âprement ces terres, si l'on en juge par le nombre d'adresses concernant ce problème. Ainsi, Marignana, Rennu, Cristinacce et Evisas allèrent plus ou moins pour revendiquer les terrains situés sur le tout nouveau Marquisat de Marbeuf (2). Les demandes des Marignanais, qui portent sur les territoires de Salogno et de Revinda (doc. archives 2), mettent en évidence l'existence de la propriété privée dans ces *piaghje*, nombre d'entre elles s'avérant être des décomptes précis de terrains possédés par des particuliers, parfois avec actes de vente à l'appui. Cet état de choses n'est pas aussi étrange qu'il y paraît car, outre les cultivateurs installés sur place (hameau de Revinda), beaucoup de bergers possédaient une petite maison et un lopin de terre sur le territoire de leur transhumance d'hiver. La communauté récupéra, à force de procès, la majorité de ses terres, ce qui fut heureux pour elle, le Marquisat de Marbeuf étant la seule concession royale de Corse non dissoute par la République Française, en raison des «sacrifices consentis par son propriétaire» en faveur de la colonie grecque y habitant (3).

Une ère nouvelle s'ouvrit avec le partage des biens communaux. De plus en plus nombreux depuis 1769 ceux-ci furent réglementés en 1785. Ils devaient être égalitaires, répartis par feux et par tirage au sort, mais également facultatifs. Les conséquences sur Marignana ne furent pas immédiates. En effet, ce partage, puisqu'il remettait en cause la libre pâture, était fort défavorable aux bergers : il ne fut donc pas immédiatement mis en œuvre.

Doc. archives 1 :

Compte-rendu d'élection d'un gardien des terres à céréales communales (1789).

Le 8 janvier 1879 à Marignana au lieu habituel l'assemblée des habitants a été convoquée :

Présents : Li Signori Anton Francesco Pietri, Giuseppe Antonio Versini, Paolo Francesco Pietri, Pietro Antonio Versini, Giovannandrea Leca, Francesco Antonio Fieschi, Pietro Grimaldi, Giovangiaco Coppolani, Domenico Maria Negri, Giovanni Antonini, Giulio Francesco Pietri, Giovanbattista Coppolani, Giovanni Durilli, Santa Leca, Francesco Maria Antonini Silvestro Durilli, Pietro Giovanni Versini, Francesco Coppolani, Giovandomenico Piebiotti, Natale Pietri, Simonfrancesco Leca, Pietro Fieschi, Olivieri Pozzo di Borgo, Giovantomaso Massoni e Angelo Santo Pietri capi di famiglia...

Sont nommés : Silvestro Durilli

Giulio francesco Pietri

auxquels il sera payé par tous ceux qui ont ensemencé dans la dite *presura* trois *bacini* de seigle par *bacino* au moment de la récolte.

Ils promettent de garder fidèlement cette *presura* jusqu'au 12 octobre.

(2) Comte de Marbeuf : Officier supérieur de l'armée royale française. Il dirigea les sept bataillons envoyés au secours de Gênes de 1764 à 1768. En 1770, il est commandant en chef de l'île. Il reçoit pour services rendus un marquisat à Cargèse.

(3) Colonie grecque : Une des clauses déterminées par le roi lors des distributions de concessions fut l'obligation pour les propriétaires d'installer à ses frais une communauté catholique. Une communauté grecque de rite orthodoxe, persécutée dans son pays par les Turcs, avait été installée sur les terres de Paomina.

Doc. archives 2 :

Demande des habitants de Marignana et de Chidazzo de «rester en disposition» des terres de Salogna et Revida, allouées au marquis de Marbeuf (1781).

Il est rappelé le 4 septembre 1781, sentence du 22 juin 1750 rendue à Vico «laquelle déclare commun à toute la province de Vico le territoire des quatre tours et fait deffense à la communauté d'Ota d'y envoyer pâturer les bestiaux et d'y faire des clos et clôtures» et une longue procédure de février 1868 qui oppose la communauté de Soccia à la Piana.

Doc. archives 3 :

Série concernant la tentative d'accaparement de biens communaux.

- a : Acte passé à Guagno par certains notables de Marignana devant le notaire de Poggiolo, les déclarant propriétaires de terres appartenant à la communauté (4 juin 1840).

- b : Plainte de membres du Conseil Municipal de Marignana propriétaires et cultivateurs) à ce sujet (28 avril 1841).

*Acte de la vente communale de Marignana des biens appartenant par indivis des biens communaux dénommés Cluvia, Manzone, Mallone, Garatino, Sualillo, Gattini et Salomè, ont été par acte du 30 Janvier 1839, reçu par M<sup>r</sup> Pinelli, notaire à la résidence de Poggiolo, démentis en ce qui concerne le partage des dits biens, ainsi qu'il résulte de la copie authentique de cet acte annexée à la présente. Ensuite, ces prétendus copartageants se sont associés un certain nombre d'habitants de la même Commune, et ils ont procédé, chacun séparément, avec les associés de leur choix, à la subdivision de leurs lots. On a probablement usé de ces dits lots pour constituer cette subdivision, mais les copartageants n'ont pu s'en procurer une copie. Ce qui il y a de certain, c'est que la Commune a été dépossédée et que chacun des copartageants jouit de son lot. M<sup>r</sup> le Maire actuel et son prédécesseur ainsi que la plus grande*

De nouvelles lois, promulguées en 1791, en autorisant la libre clôture, attaquèrent de nouveau le système rural. Celui-ci, miné de l'intérieur (son principe autorisant un défrichage libre de n'importe quelle parcelle du territoire communal était par définition ouvert aux abus) et ébranlé par les gouvernements successifs craqua de toutes parts.

Le partage fut voté pour la première fois en 1826 par un conseil municipal fait de propriétaires et de laboureurs aisés, seuls à avoir du temps à consacrer aux affaires publiques. Le conseil, à partir de là y restera toujours favorable (le partage est en 1829 jugé par le maire comme «le plus grand avantage qui puisse être apporté à la commune»). L'application restera toutefois impossible de par l'opposition de la majorité de la population. Excédés et désireux d'en tirer un maximum de profit, des notables, favorables au partage, allèrent jusqu'à tenter d'usurper certaines terres mises en cause, en passant secrètement acte devant le notaire de Poggiolo (une commune voisine), par définition étranger à la commune (Doc. archives 3), appuyés qu'ils étaient par la majorité du Conseil municipal. Là encore, la population de la commune réussit à juguler cette tentative des plus malhonnêtes.

(4) Vente des biens nationaux : En 1793, à Marignana, les ventes des biens nationaux appartenant au clergé eurent un aspect tout à fait particulier. En effet si la commune appliqua le règlement, elle mit aussitôt les dits biens à la disposition du clergé pour la somme symbolique de 1 franc.

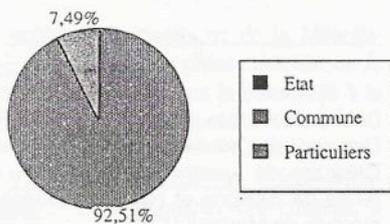
Un projet d'érection du hameau de Revinda en commune indépendante (Doc. archives 4), projet qui n'eut jamais d'aboutissement, fut une autre occasion de presser ce partage, et un nouvel échec. Ce fut la loi du 18 juin 1854, abolissant la vaine pâture et permettant une répression sévère, qui porta le coup de grâce à la propriété communale. Le régime forestier, avec garde commissionné par le Préfet (doc. archives 5) fut appliqué à Marignana. Les bergers, minoritaires, en partie privés de leur principal moyen de subsistance, le partage devint plus général (doc. d'Archives 6). Avec lui arriva l'époque des accapareurs: c'est ainsi qu'en 1906, lors de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, une grande partie des biens de celle-ci fut allouée, dans la plus grande illégalité, au maire lui même (Toto Versini), chose que personne n'aurait osé faire plus d'un siècle auparavant, à l'époque de la vente des biens nationaux lors de la Révolution Française (4).

Il est aussi intéressant de remarquer que le partage, si disputé sur le terrain communal, fut par contre accompli (ou du moins admis) sans mal à propos du terrain de Sologno (152 ha) que l'on craignait de voir alloué à Piana. Les seuls problèmes furent alors les revendications des habitants de Piana, qui furent déboutés en 1865 après un long procès.

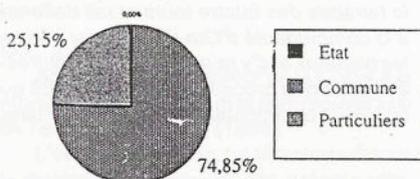
Marignana connut, au cours du XIXème siècle, nombre de litiges territoriaux avec les communautés voisines (doc. archives 6), motivées pour la plupart par ces partages de communaux ... Dans les années 1860 le visage définitif de la commune apparut lors de la nouvelle délimitation : les hameaux de Revinda (doc. archives 4) et de Chidazzo lui furent définitivement rattachés, et elle perdit au profit de Cristinacce celui de U Tassu.

#### Évolution de la propriété privée à Marignana du Plan terrier (1785) au premier Cadastre (1865)

Plan Terrier  
Superficie : 297109,260 ha



Cadastre 1865  
Superficie : 550883,28 ha  
(+ Chidazzo et Revinda)



Art. 1<sup>er</sup>

*Le vicar de Revinda indiqué pour une forêt jaunie sur le plan ci-joint et séparément pour indivis, des Communes de Marignana et de Cristinacce, canton d'Ortelle, arrondissement d'Ajaccio, département de la Corse, est rattaché à la Commune de Marignana.*

Art. 2<sup>e</sup>

*Les dispositions qui précèdent auront lieu sans préjudice des droits d'usage ou autres qui pourraient être respectueusement acquis.*



Art. 3<sup>e</sup>

*Les Ministres Secrétaire d'Etat aux départements de l'Intérieur et des Finances, sont chargés de l'exécution du présent décret.*

*Fait au Palais de l'Empire, le 17 Novembre mil huit cent soixante-deux.*

N<sup>o</sup> 1040.

PAR L'EMPEREUR:

Collationné :

Le Chef Ni Bureau de Secrétaire,

Le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur.

*Signé de l'Empereur*

## Le bâti

Nous disposons, quant au bâti communal, de très peu d'éléments. Malgré cela, on peut montrer les quelques évolutions qui le concernent.

Le village s'est étendu, durant l'époque étudiée, sur toute sa circonférence: le lieu-dit «Petra Linta» en 1785 (Plan Terrier) est, vers 1865 en passe de devenir un quartier à part entière; il le sera réellement au XX<sup>e</sup> siècle; il en va de même pour l'aire traversée par le ruisseau dit «Tarriccia».

La communauté est pauvre si l'on en juge l'état médiocre des rues et de l'église dont le maire rend compte en 1829, et par les dimensions relativement réduites des maisons pourtant destinées à loger des familles nombreuses et dont très peu furent élargies ou surélevées par la suite.

Au début du XX<sup>e</sup>me, presque un siècle plus tard, le village sera traversé par une route départementale et possédera un clocher (édifié dans les années 1870) ; à la même époque, des travaux privés furent entrepris pour réaménager certaines maisons. Ces améliorations, si elles témoignent, surtout pour le clocher, d'un effort de la commune, ne montrent pas forcément une prospérité locale. Ainsi il s'avère que celles apportées à certaines maisons le furent grâce à l'enrichissement de certains exilés (voir plus bas). Le rôle d'«évaluateur de richesses» qu'a souvent le bâti est plutôt à chercher dans le domaine de la démographie et du changement des activités humaines.

Doc. archives 4

Série «Revinda»:

• a : Rapport des Contributions Directes sur la possibilité d'ériger le hameau de Revinda en commune indépendante (30 juillet 1850).

• b : Avis du Conseil Général favorable au rattachement définitif dudit hameau à la commune de Marignana (séance du 26 août 1859).

• c : Edit Impérial de Napoléon III décrétant ce rattachement (5 novembre 1862)

Doc. archives 5

Adresse du Préfet de Corse à la municipalité de Marignana, évoquant la possibilité de mise au régime forestier des bois communaux, et prévoyant de commissionner le candidat au poste de garde champêtre municipal (1854).

Doc. archives 6

Exemples de litiges territoriaux existant entre Marignana et des Communes voisines.

• a : projet de création d'une commune à Revinda (vers 1852).

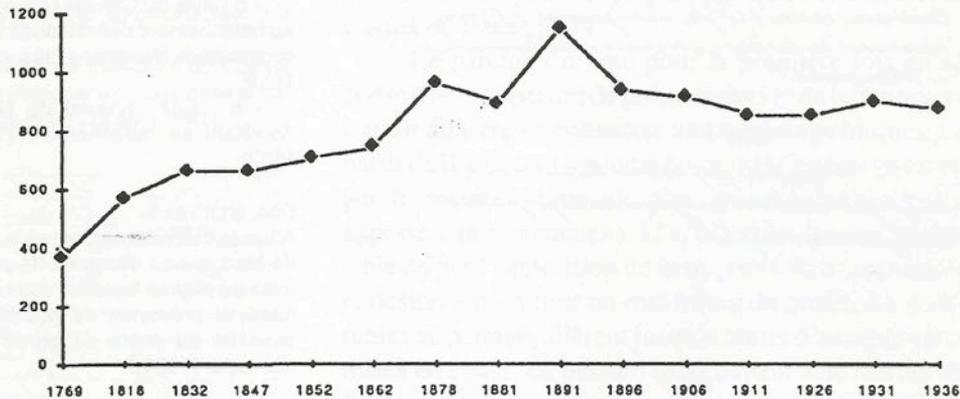
• b : problème des limites avec Balogna (1849)

• c : conflit de limites entre Marignana et Cristinacce (même époque).

Comparaison du plan du village issu du Cadastre de 1865 et du plan du village issu du Cadastre de 1955. Bien que sortant des limites du sujet, celui-ci reste largement exploitable, aucune construction n'ayant été effectivement réalisée à cette date dans la commune depuis plusieurs années.

## La population

Démographiquement, la commune connaît, dans la période donnée, deux époques essentielles :



Évolution démographique de la communauté de 1769 à 1936

(5) Scieurs de long, naturalisations : Il est intéressant de constater que tous ces Italiens furent naturalisés en même temps par le maire du début du XXème siècle (Toto Versini), pour qui ils furent autant d'électeurs.

(6) «conquérant pacifique de la Mauritanie» : Il s'agit de la phrase inscrite sur le monument dédié dans la commune à la gloire de Xavier Coppolani.

(7) Victimes de la première Guerre Mondiale : Sans déprécier ces chiffres, il convient de préciser qu'ont été pris en compte les décès de militaires de carrière survenus pendant la période de la guerre.

Doc. archives 8

Adresse du vice-recteur de la Corse à la municipalité, concernant la non-réouverture de l'école de Revinda (1938).

L'école de Revinda fut réouverte durant la guerre pour accueillir des enfants réfugiés, puis maintenue plus ou moins artificiellement jusqu'en 1954.

La première, sur un siècle et demi, est caractérisée par une hausse importante de la population. L'accroissement est presque exclusivement naturel lors de la première moitié du XIXème. Ensuite viennent s'ajouter quelques familles fondées par les ouvriers italiens du chantier de la route de Porto à Evisa, installés comme «scieurs de long» à Marignana(5). A la fin du XIXe, la communauté compte cinq classes élémentaires: trois à Marignana, une à Chidazzu et une autre à Revinda.

Pendant la seconde époque (à partir de 1890), la communauté connaît une hémorragie démographique, qui depuis lors ne cessera jamais réellement. La période de la IIIème République sera marquée par le départ de plusieurs familles vers les colonies, comme militaires, cultivateurs ou fonctionnaires, cette dernière «promotion sociale» étant rendue possible par l'instruction obligatoire de Jules Ferry. De 1870 à 1924, trois familles (15 personnes), dont celle de Xavier Coppolani, futur «conquérant pacifique de la Mauritanie»(6), quitteront le sol natal pour l'Afrique du Nord. Ces départs reprendront de plus belle après la guerre de 14-18, qui tua au total 64 Marignanais, un chiffre très élevé pour la population de l'époque (7). Les «poilus» rescapés, qui disposent désormais d'emplois réservés sur le continent, ou qui s'y sont mariés, s'y installent, alors qu'un «réseau» de bouche à oreille et de relations facilite le départ de nouveaux colons vers les pays du Maghreb. Certains de ceux qui s'y sont enrichis rentreront au village, y construisant des maisons ou, plus souvent, agrandissant la maison familiale.

Offrant peu de débouchés face à la concurrence des prix offerts pour les marchandises coloniales ou continentales, le village qui perd son dynamisme se vide, bien que les recensements qui commencent à être falsifiés - politique oblige - ne le montrent pas vraiment. Une preuve en est la non-réouverture(8) de la classe de Revinda en 1938 (Doc. archives 8).

Dans l'immédiat après guerre le déclin s'accélère, avec les fermetures de classes et un fort exil des jeunes vers les emplois des grandes villes du continent (Paris, Marseille, Toulon, Lyon,...). Le vieillissement de la population devenant inexorable, les dernières naissances au village ont lieu en 1956.

### Les activités

Avec la démographie, les activités ont beaucoup évolué durant ces deux siècles.

Au XVIIIème siècle, il n'existait pour ainsi dire pas de métier dans la communauté. La majorité des chefs de famille étaient «bérçers» transhumants, en été dans les montagnes du Niolu, en hiver près du golfe de Sagone. Seule une minorité d'agriculteurs sédentaires vivait du produit du châtaignier, en tirant subsistance et matériau de construction ou de mobilier.

Le début du XIXème siècle verra, avec les progrès de la propriété privée, un accroissement du nombre des cultivateurs. On note en 1858 six propriétaires (rentiers) et deux meuniers. Tout au long du XIXème, on assiste à une extension, et à une diversification des activités agricoles. Oliviers, vignes se développent au milieu du XIXème. Cela correspond à la fois au progrès de la sédentarisation et à la croissance démographique, qui accroît les besoins tout en donnant des bras à une agriculture vivrière, devenue activité principale de la communauté, où chacun exploite ses cultures avec des moyens rudimentaires pour l'époque.

Le nombre de rentiers ira croissant au cours du siècle pour ensuite diminuer notablement (de 18 en 1866 à un seul en 1926) sans doute à cause de la baisse du niveau de vie des agriculteurs Corses (concurrence des produits coloniaux et continentaux).

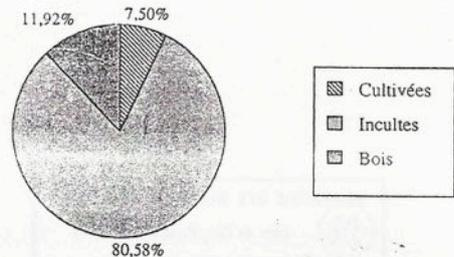
Seuls des jardins et du maquis sont jugés de bonne qualité en 1865 (recensés en catégorie 1 par les géomètres du cadastre) ; le reste des cultures est surtout de qualité moyenne (catégories 2 et 3), quelques parcelles (classées en 4 et 5) sont très médiocres, surtout les cultures céréalières

Le troupeau de la communauté, disposant de moins en moins de terres communales, et se posant vis-à-vis des cultures comme un concurrent direct de l'homme, verra son importance de 1785 s'effondrer au fur-et-à-mesure de la progression de la propriété privée. Marignana, dont la production agricole s'est toujours limitée à ses besoins, dispose au début du XIXème de deux moulins à farine à eau (trois en 1845) ; trois sont de nouveau recensés en 1906, dont un qui n'est utilisé que six mois par an; mais on ne trouve pas trace de moulins à foulons. L'industrie textile ne sera, à l'inverse de certaines localités de la région, jamais développée.

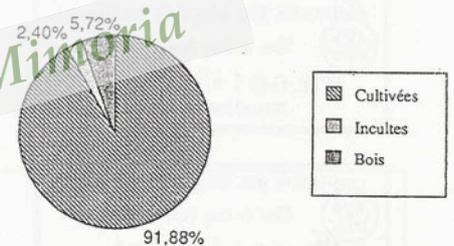
### Évolution du terroir communal du Plan terrier (1785) au premier Cadastre (1865)

#### ÉVOLUTION DE L'ÉTAT DU TERRITOIRE TOTAL.

##### Plan terrier (1785)

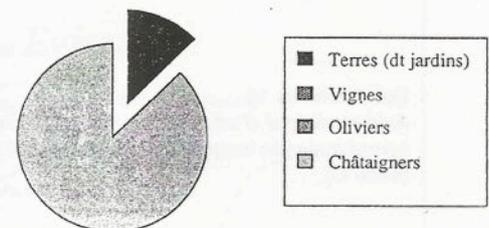


##### Cadastre de 1865

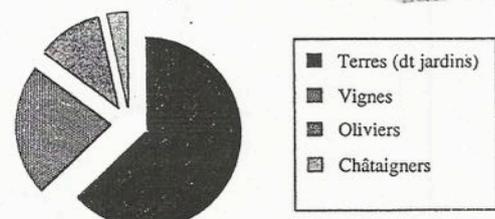


#### ÉVOLUTION DES SURFACES CULTIVÉES

##### Plan Terrier 1785



##### Cadastre de 1865





premiers scieurs de long (la plupart italiens) qui exploitent les forêts communales. Dans les années 1910/1920, en plus des 7 instituteurs en activité, apparurent des fonctionnaires des Postes (9 en tout), des cantonniers et autres employés. Ce développement resta malgré tout artificiel, car ne reposant sur aucun système économique stable, et n'empêcha pas les carences économiques de s'aggraver dans le village, y interdisant tout avenir.

Marignana fut lors de la Seconde Guerre Mondiale un haut lieu de la Résistance, puisque des centaines d'armes débarquées par le sous-marin Casabianca et destinées à tout le Département transiteront par la commune. Mais ce conflit qui mobilisa le peu de jeunes restant au village, s'il se révéla être la dernière période de dynamisme du village, avec un accroissement des surfaces cultivées (essentiellement par des femmes, des enfants et des personnes âgées) destiné à pallier le manque de ravitaillement sévissant comme dans toute l'Europe occupée, eut à plus long terme le même effet que la guerre de 14-18.

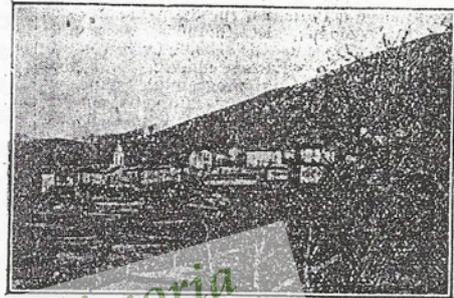
Comme nous l'avons vu, la désertification à laquelle semble être condamné le village est largement amorcée au milieu du XXe siècle. Mais il nous faut en faire remonter les origines bien plus haut dans le temps. Cette désertification est fortement liée à la faillite et à la mort d'un système rural dont les bases seraient issues de l'histoire ancienne de l'île (les avis sont à ce sujet partagés). Si l'on peut penser que celui-ci portait en lui-même les germes de sa propre destruction, il reste indéniable que c'est l'apparition et surtout le développement de la propriété privée qui contribuèrent le plus à l'abattre. Aucune alternative de développement économique adapté au monde moderne n'a revivifié ce tissu rural et ne lui a permis de survivre, par la diversification des activités, le remembrement foncier et la reconversion. L'absence d'une telle perspective a entraîné l'abandon progressif de la terre et le départ des forces vives de la communauté.

#### Bibliographie :

- J. DEFRANCESCHI : *Recherches sur la nature et la répartition de la propriété foncière en Corse de la fin de l'Ancien Régime jusqu'au milieu du XIXe siècle* – Ed. Cymos et Méditerranée – Ajaccio 1986
- Sous la direction de F. POMPONI : *Le Mémorial des Corses* – Ajaccio 1980
- P. ARRIGHI et F. POMPONI : *Que sais-je ? - Histoire de la Corse* – PUF Paris 1967
- J. RENUCCI : *Corse traditionnelle et Corse nouvelle* – Audin – Lyon 1974
- L. PONCIN : *Une communauté rurale corse au milieu du XIXe siècle : Appietto* – BSHNC 1991

Extrait de l'annuaire de 1938 concernant Marignana. Celui-ci, édité à Bastia et destiné à renseigner sur les localités de l'île, est erroné sur plusieurs points (altitude, nom de hameau, toponymie, rôle de X. Coppolani, existence d'un château, etc...) et constitue un témoignage de la méconnaissance que commencent à avoir les Corses de leurs propres villages.

**MARIGNANA** (540 m. d'altitude), sur rivière Porto. — A 72 kil. (Nord) d'Ajaccio. — 880 habitants (Agglomération : 666).  
 — Facteur-Receiveur, télégraphe, téléphone.  
 — Colis postaux à domicile par Ajaccio



(Gare ou port). — Chemin de fer. — Courrier postal.

Fête communale : Saint-Jacques. — Fête patronale : 25 juillet.

Courant électrique 127/220.

**Toponymie** : Marignana = Villa de Marini.

**Communications** : Autobus d'Ajaccio à Marignana.

**Notice économique** : Bois, porcs.

**Notice historique** : Patrie de Xavier Coppolani, un des illustres conquérants d'Algérie.

**Hameaux** : Chidazzo, Pietra-Sicet, Revinda.

**Municipalité**. — Nombre légal : 10.

**Maire** : VERSINI (Pascal). — **Adjoint** : LECA (J.-Dominique). — **Conseillers municipaux** : BATTINI (François); ALESSANDRI (Marc); LECA (J.-Chrysostome); MANODRITTA (Toussaint); MASSONI (François); TERNI (Jean); VERSINI (Hilaire); VERSINI (Ignace).

**Curé** : VILLANOVA.

**Boulangers** : LECA; VERSINI.

**Cordonniers** : DURILI (T.); VERSINI (Cl.).

**Épiceries** : ANTONINI (F.); PIETRI (J.); POZZO-SANDRI.

**Médecin** : PIANI.

**Menuiserie (Entrepreneurs de)** : ANTONINI (D.); LECA (J.-D.).

**Château** : VERSINI, \*.

## COMMENT FAIRE UNE MONOGRAPHIE FAMILIALE OU COMMUNALE ?

### A – Mise en ordre de la documentation

1. Commencer par rassembler les documents, écrits, figurés... par périodes chronologiques, les enregistrements ou notes prises en enquête. Les transcrire, les traduire s'il y a lieu.
2. Mise en fiches : plutôt que des cahiers, utiliser une fiche par document, écrite au recto seulement, de préférence. Ne transcrire dans leur intégralité que les documents écrits importants. Pour les autres, se borner à une analyse (sommaire ou substantielle selon les cas) ou une copie partielle. Faire de même pour les enquêtes.
3. Inscrire sur chaque fiche la référence exacte et complète du document :  
Archives communales (A.C.) cote  
Archives départementales (A.D.), cote  
Archives nationales (A.N.), Bibliothèque Nationale (B.N.) cote  
Enquête auprès de M. X, lieu, âge.
4. Indiquer sur la fiche les éléments de classement.

### B – Mise en œuvre

1. Rédiger le plus clairement et le plus sobrement possible, selon un plan méthodique et logique (qui pourra différer du plan primitivement adopté) ; laisser parler les faits et les documents eux-mêmes en les analysant dans le corps du texte ou en les reproduisant sous forme d'extraits au bas des pages ou en les éditant intégralement à la fin de l'ouvrage ; tenter, lorsqu'on est en présence de témoignages contradictoires, d'en déterminer l'authenticité et d'en discuter la valeur ; soumettre d'ailleurs à un examen critique rigoureux tous les témoignages recueillis.
2. Indiquer toujours, avec exactitude et même avec minutie ses références dans des notes placées au bas des pages ou en fin de chapitre ; en outre, mettre toutes les citations entre guillemets ou en italiques.<sup>5</sup>
3. Se résigner aux lacunes inévitables, parfois énormes ; les reconnaître loyalement ; ne pas essayer de les combler arbitrairement ; ne pas remplacer l'inconnu par l'inventé.
4. S'abstenir de digressions, de réflexions personnelles, d'allusions politiques ; ne retenir de l'histoire générale que ce qui est indispensable pour éclairer l'histoire locale ; éviter de juger les hommes, les institutions et les mœurs du passé en partant des conceptions ou des idées actuelles ; veiller, surtout dans la publication ou l'utilisation des documents contemporains, à ménager les susceptibilités des familles mises en cause.
5. Faire précéder ou suivre la monographie de la *bibliographie* méthodique et, si possible, critique des *sources* (archivistes ou autres) et des *ouvrages de seconde main* ayant servi à l'établir. Les éléments de cette bibliographie seront présentés sans abréviations ; on ajoutera pour les livres le prénom de l'auteur (s'il figure sur la page du titre), le lieu et la date de l'édition, le nom de l'éditeur.

D'après L. Cressot et A. Troux : *Guide pour l'étude du milieu*, Colin, 1952.

*Le guide de l'histoire locale*, sous la direction d'Alain Croix et de Didier Guyvarc'h, Seuil, 1990, donne des conseils notamment sur la publication p. 310...

A Mimoria, Archives Départementales  
de la Corse du Sud, les Salines, 20000 Ajaccio